

devenues inutiles, mais la plupart étaient encore appliquées d'une façon ou d'une autre. Les entreprises concernées ont dû établir beaucoup de formules de calcul de coûts. Nous avons abandonné ces politiques.

Depuis le 1^{er} avril de cette année, nous n'en avons plus qu'une, sauf dans deux secteurs restreints, notamment l'informatique où on nous a demandé une prolongation d'un an pendant que nous effectuons une étude limitée pour nous assurer que nous ne favorisons pas des entreprises étrangères au détriment d'entreprises canadiennes; l'autre exception concerne la construction navale.

Mais dans l'ensemble, nous avons essayé de simplifier considérablement les choses pour les entreprises canadiennes, afin qu'elles puissent comprendre notre politique, laquelle est basée sur les règles d'origine, les mêmes règles que celles qu'on utilise dans le commerce international, dans le libre-échange et les mêmes règles que celles qui font actuellement l'objet de discussions au GATT.

J'aimerais dire au député que je suis ravi de l'occasion qui se présente puisqu'aujourd'hui et pendant les deux heures qui, si je ne me trompe, seront consacrées à cette motion, nous serons en mesure de discuter et de dissiper les mythes qui existent sur le peu d'importance de la petite entreprise au Canada. Nous pourrions également dire et indiquer aux Canadiens comment vendre au gouvernement canadien. Nous tenons certainement à ce que de plus en plus de sociétés canadiennes répondent aux appels d'offres du gouvernement.

Et oui, les Américains avec leur programme «Buy American» s'occupent de leurs petites entreprises. C'est pourquoi aux termes de l'ALE, le seuil est de 25 000 \$ US ou 29 000 \$ CAN. C'est pourquoi nous avons la même protection mais inversée. Ce n'est pas que cela aille aux États-Unis et qu'explicitement nous en soyons privés, en réalité nous achetons au Canada. Je suppose que si nous le voulions, nous pourrions aller faire nos achats en France, mais en général, nous essayons de les faire ici même.

J'aimerais dire aux Américains que le conseil qu'on nous a donné à ce sujet est de ne jamais accepter quelque chose comme cela parce que c'est un processus qui revient très cher en raison des nombreuses possibilités d'appel qui rendent le processus très long.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a 30 secondes pour terminer.

Initiatives ministérielles

M. Dick: Je tiens à remercier le député d'avoir abordé cette question. Je regrette de devoir m'arrêter. Au cours des trois prochaines heures de ce débat, d'autres ministériels prendront la parole et expliqueront tous les débouchés. C'est une très bonne chose de parler de la petite entreprise canadienne.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, moi aussi je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Je commence mon discours au point où s'est arrêté le ministre des Approvisionnement et Services. Le ministère dont il est chargé compte parmi les plus efficaces et les plus coopératifs de tous les services de l'État vu qu'il a trait aux petites et moyennes entreprises.

J'observe ce ministère depuis des années. À mon arrivée à Ottawa, en 1980, j'ai constaté que, si une entreprise voulait faire affaire avec le gouvernement canadien, c'était ici que tout se jouait. Aujourd'hui, le ministère des Approvisionnements et Services présente une structure telle qu'un certain pourcentage des contrats sont accordés à l'Ouest et au Canada atlantique. C'est fantastique. En réalité, rien n'empêche une petite ou moyenne entreprise canadienne de faire affaire avec le gouvernement fédéral.

La plupart des petits entrepreneurs ne se rendent pas compte qu'ils ont cette possibilité. Bien souvent, ils n'ont même pas à présenter de soumission. Il est possible de recourir à une proposition spontanée pour présenter au ministère des Approvisionnements et Services une idée créative, un produit ou un service novateur.

Toutes les idées créatives ne sont pas acceptées, mais je connais bien des petites et des moyennes entreprises qui ont eu cette chance, puisque le gouvernement canadien peut faire des achats sans avoir recours aux soumissions. Ce faisant, je suis certain qu'il calcule le pourcentage de bénéfice que l'entreprise réalise, afin de s'assurer que l'argent des contribuables est utilisé à bon escient, mais il faut reconnaître qu'au ministère des Approvisionnements et Services, il y a d'excellentes possibilités pour les produits de toutes sortes.

Par exemple, il y a dans ma circonscription une entreprise connue sous le nom de Woods. On y fabrique des sacs de couchage et des tentes pour le ministère de la Défense nationale. Pensons simplement au nombre de chemises que le gouvernement canadien achète à l'intention des membres de la GRC ainsi qu'à la quantité d'aliments, de produits et de services connexes qu'il doit acheter pour les pénitenciers fédéraux.